Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article719

Pour l'enseignement professionnel public

- Actualité des luttes - Enseignement professionnel -

Date de mise en ligne : dimanche 29 janvier 2012

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Depuis plus de 60 ans, les personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA assurent en France l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire, au sein du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Agriculture. Ils revendiquent l'égale dignité de cette voie professionnelle, pour leurs élèves et pour eux-mêmes, avec les deux autres voies du lycée, générale et technologique.
En présentant ce qu'il appelle « l'acte III de la décentralisation », après l'acte II qui a vu le transfert des personnels TOS, le Président de l'Association des Régions de France (ARF), a revendiqué un service public régional de l'orientation et de la formation professionnelle avec un élargissement des compétences régionales.

De façon continue, le gouvernement assure la promotion de l'apprentissage. Récemment, le Président de la République a fixé l'objectif de 800 000, voire un million, d'apprentis (environ 450 000 aujourd'hui). Cette politique est accompagnée par les régions, responsables de la carte de l'apprentissage, qui viennent de signer les Contrats d'Objectifs et de Moyens pour le développement de celui ci.

Sous l'impulsion de la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la loi Cherpion du 11 juillet 2011 met en place de nouvelles règles, plus souples, du contrat d'apprentissage pour favoriser le développement de l'alternance au détriment de la qualité et des conditions de formation.

Le président Sarkozy affiche la volonté de transformer la dernière année de formation des lycéens de CAP ou de bac Pro en une année en apprentissage au sein même de nos établissements. Pour un jeune, le droit à une formation professionnelle qualifiante serait alors soumis à la possibilité, ou non, de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Tous ces éléments convergent vers une remise en cause très nette de la voie professionnelle, sous statut scolaire, dans les LP, SEP, SEGPA et EREA au sein de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture. Ils constituent une menace sérieuse pour un accès de tous ceux qui le souhaitent, sans discrimination, à une formation professionnelle de qualité

À cela nous disons STOP !

Les personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA exigent le maintien de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire au sein des établissements du ministère de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Ils refusent catégoriquement l'éventualité d'un transfert des personnels enseignants de la voie professionnelle vers les régions.
Ils exigent le rétablissement des moyens, en structures et en postes, indispensables à une véritable rénovation de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

Ils refusent les mesures favorisant le développement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

Cliquez ici pour signer la pétition

Copyright © SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz